VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Double

4858-4860 rue Magazine

entre les rues Lyon et Upperline

JEUDI, LE 24 AVRIL, 1913

À MIDI

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Commercial-Germania Trust and Savings Bank, Tuteur Batif, vs. Joseph Martin.

No. 103,489 du dossier de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE — Bureau 806 rue Perdido — Le 24 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour siégeante le 5 mars 1913, et jugement signé en cour siégeante le 11 mars 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'orleans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir.

Une parcelle de terre, etc., située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 197, borné par les rues Magasin, Upperline, Lyon et Constance, mesurant 39 pieds de face à la rue Magasin, la même largeur en arrière 100 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne de la rue Upperline et 117 pieds 2 pouces sur la ligne de la rue Lyon, plus ou moins, commençant trente pieds de l'encoignure des rues Upperline et Magasin, et, est composée de la plus grande partie du terrain 32 et plus de la moitié du terrain 33, comme cela apparaît dans l'inventaire dans le cas de la succession de Théophile Martin, No. 97,225 du dossier de cette honorable cour. Les améliorations sont connues comme Nos. 4858-60 rue Magasin, comprenant quatre chambres de chaque côté, etc.

Termes et Conditions — La moitié comptant, la solde s'il y en a, dans un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'interêt à partir du jour de l'adjudication. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lewis & Martinez, notaire. 10 pour cent dépose au moment de l'adjudication en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

JAMES CLARK HERNDICKS, Avocat.
mars8,9,16,23,30av6,13,20,27

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 640 rue David, près Toulouse.

Samuel Madison et als, vs. Henry Carter et als.

No. 102,098 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division D

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No. 311 rue Baronne — JEUDI, le 27 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu d'un jugement lu et rendu en cour siégeante le 14 février 1913, et signé en cour siégeante le 20 février 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus intitulée à savoir:

Un certain terrain et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'Ilet 341, borné par l'avenue Carrollton, et les rues Toulouse, David et St. Pierre, lequel dit terrain est désigné par le No. 23 sur un plan par Piquet & Cranhon, voyers, déposé dans le bureau de N. H. Peters, notaire dans cette ville, comme plan No. 45, et mesure 30 pieds de face sur la rue David, sur une profondeur de 120 pieds, 6 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consiste en un cottage simple, toit en ardoises, cuerne, etc., connu comme No. 640 rue David.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

fév23mars2,9,16,23,27

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry L. Nores — No. 101,269 — Cour Civile de District, Division C — Terres de valeur dans la Paroisse Ibérie — A l'encan, MARDI, 29 avril, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

PAR STERN & GUMBEL, LTD. — Leonard L. Stern, encanteur, vendra à l'enchère publique à la sus-dite date, en vertu d'un ordre signé le 6 mars 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Le Sud-est quartier du nord-ouest quartier (terrain marécageux) de la section No. 11 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 Est, dans le territoire du district nord-ouest, contenant 40 et 46-100 acres, d'après le plan officiel de voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat.

2. La demie ouest du quartier nord-ouest de la section No. 36 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 est, dans le territoire du district sud-ouest, contenant 80 acres d'après le plan officiel de voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devra assumer toutes les taxes de l'année 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire. Un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication sera requis au moment de l'adjudication. LEONARD L. STERN,
Encanteur.

STAFFORD & ROBINSON, Avocats.
mars9,16,23,30av6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sophie Castauer vs. Georges Castauer — No. 92,605 — Cour Civile de District — Division B.

Au plus haut et dernier enchérisseur
JOLI COTTAGE SIMPLE
Construit sur un terrain de 120x120
2710 S. Claiborne, encoignure Quatrième

A L'ENCAN MARDI 8 AVRIL A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO. 311 RUE BARONNE.

PAR STERN & GUMBEL, LTD.—L. Stern, Encanteur.—Il sera vendu à la date aux enchères publiques en vertu d'un ordre lu et rendu en cour ouverte le 20 février 1913 et d'un jugement signé en cour ouverte le 3 mars 1913, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Quatre certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Claiborne, Willow, Quatrième et l'avenue Washington, ces dits lots s'adjoignent l'un à l'autre en mesurant, chacun 32 pieds trois pouces de face sur la rue Claiborne sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Le lot A formant l'encoignure des rues Claiborne et Quatrième. Les améliorations sont connues comme No. 2710 rue S. Claiborne et consistent en un cottage simple contenant quatre chambres, hangar, etc.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1913. Les loyers dûs sur la propriété vendue devant appartenir aux vendeurs jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé acte de vente devant George Montgomery, notaire, aux frais des acquéreurs. Pix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STERN & GUMBEL, LTD.,
Encanteurs

WOODVILLE & WOODVILLE et GEO. UNTEREINER, Avocats
mars8,9,16,23,30av6,13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Hugh Breen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,867 — Division A — Attendu que Hugh Breen, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Hugh Breen, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier
SAM'L WOLF, Avocat.
mars15,19,26

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION C — NO. 102,480 — MME J. FAHEY ET ALS VS. STEPHEN FAHEY ET ALS.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dossier No. 102,480, dans l'affaire intitulée Mme J. Fahey et als vs. Stephen Fahey et al, le dit jugement lu et rendu en cour siégeante le 23 février 1913 et signé le 19 février 1913 et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 3 avril 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Palmyra, Cleveland (anciennement Gasquet), Broad et White; le dit terrain étant situé dans une subdivision du sus-dit Ilet, laquelle date subdivision est désigné par la lettre B sur un croquis annexe à un acte passé devant W. J. Castell, notaire, le 22 juillet 1882, borne par les rues Palmyra, White, Cleveland (anciennement Gasquet) et Jane Alley, d'après lequel croquis le dit terrain est désigné par le numéro un forme l'encoignure de la rue Palmyra et Jane Alley, et mesure vingt cinq pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Palmyra, sur cent pieds de profondeur et face à Jane Alley, et vingt cinq pieds, quatre pouces de largeur dans le fond. Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, contenant deux chambres et une cuisine et portant le numéro 2737 rue Palmyra.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a, en un, ou un et deux ans, représenté par billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les prix des certificats devant être payés par l'acquéreur; les taxes pour l'année 1912 devant être assumées par l'acquéreur en sus et en plus du prix d'adjudication, et les loyers devant appartenir aux vendeurs jusqu'à la date où l'acte de vente sera signé et passé devant Allen R. Beary, notaire. L'acquéreur devra déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) du prix d'achat avec

J. Onorato Real Estate

GEO. MONTGOMERY,
Avocat pour le demanderesse.
ALBERT GUILBAULT,
Avocat pour le défendeur.
E. P. FOLEY,
Curateur Ad. Hoc.
mars2,9,16,23,30avril3

ANNONCE JUDICIAIRE
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, No 102,750
Succession de Samuel H. St. Martin

CONFORMEMENT et en vertu d'un ordre de l'honorable cour civil de district de la paroisse d'orleans, Division D, No. 102,750, dans l'affaire intitulée succession de samuel H. St. Martin le dit ordre date et signé le 17 février 1913 et adressé à J. L. Onorato encanteur j'offrirai en vente aux enchères publiques à la Bourse des propriétés foncieres, 311 rue Baronne le JEUDI, 27 mars 1913 à midi la propriété decrit comme suit:

UN CERTAIN TERRAIN ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits de voies, privilèges et dependances, qui y appartiennent ou en dependant, situé dans le troisieme district de la Nouvelle-orleans dans l'Ilet No. 750 borne par l'avenue Esplanade, les rues Derbigny, Kerlerec et l'avenue Claiborne, le dit lot étant designe par la lettre A sur un croquis et certificat d'arpentage dresse par C. Lucas Lewis, deputé voyer de ville le 3 novembre 1908, commençant à un distance de cent vingt trois pieds huit pouces du coin des avenues Esplanade et Claiborne et mesure trente-quatre pieds cinq pouces 34 pieds 5 pouces de face sur l'avenue Esplanade sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallele et porte le numeros municipal 1621 avenue Esplanade, et consiste en une residence simple à deux étages, contenant vestibule, salon librairie, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres, salle de bain, gaz, électricité, egouts.

CONDITIONS—Un quart en plus du prix de l'adjudication, à l'option de l'acquereur devra être payé comptant et le solde devra être payé en trois payments égaux à un, deux, trois ans à partir de la date de la vente, devant être representer par billets de l'acquéreur payables à son order et endossés par lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente et portant intérêt à sept pour cent depuis la date de la vente jusqu'au payment, payable annuellement avec cinq pour cent sur le principal et intérets pour honorarires d'avocats en cas de procès, pour recouvrement d'une partie ou du tout du dit montant; le tout devant être garant par hypothèque spéciale et privilèges du vendeur sur la propriété vendu et devant être representé par un acte de vente passé devant Alexis Brian, notaire à la Nouvelle-orleans. Le dit acquéreur devra en plus et en sus de son enchère assumer le payment de toutes les taxes d'état, de ville et toutes autres taxes pour l'année 1913 et payer toutes les dépenses pour les certificats nécessaires ainsi que les montants dus au notaire pour le passage de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de plus qu'il payera comptant à l'encanteur immédiatement sur l'adjudication de la dite propriété dix pour cent, ne portant ni interêt ni pénalité, du prix de son enchère.

J. Onorato Real Estate

Encanteur, 910 Rue Gravier.
Messrs. Guion, Lambremont & Hebert, avocats pour l'Administratrice.
fév23, mars2,9,16,23,27

VENTES A L'ENCAN

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPECULATEURS, ATTENTION!

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE,
Nos. 7[illegible]-7[illegible] rue Eleonore.

Succession de Frank Franzello — No. 102,571 — Division C — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.—Bureau No. 904 rue Gravier.—MARDI, le 8 avril 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'orleans, Division C, daté et signé le 5 mars 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite a savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dependent, situé dans le sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 84, borné par les rues Constance, Magasin, Eleonore et avenue Nashville, designe comme terrain No. 6 et mesure 30 pieds de face à la rue Eleonore sur 120 pieds de profondeur, étant le terrain le plus près de l'encoignure de la rue Constance, d'après le plan par W. B. Krumbhaar, architecte. Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos. 7[illegible]-7[illegible] rue Eleonore, contenant cinq chambres, chambre à bain, alcoves et égout de chaque côté.

Conditions—Un-demi ou plus comptant, le solde s'il y en a, représente par billet de l'acquereur payable en un an après la date, garantis par hypothèque et hen de vendeur sur la propriété, devant porter un interet a un taux de 8 pour cent par an à parir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acte devant contenir le pacte de non aliénendo, le droit de rejeter l'évaluation 5 pour cent pour frais d'asorat en cas de procès, et toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de sécurité; l'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son offre toutes les taxes sur la propriétés pour l'année 1913, et les loyers devant être collectés par et appartenir au vendeur jusqu'à la date de l'acte de vente qui devra être passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire, aux frais de l'acquereur. L'acquéreur devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du montant de l'adjudication qui sera un acompte du prix d'achat. La dite propriété devant être assuree par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transferée au porteur du billet, laquelle propriété foncière est decrite ci-dessus.

mars8,9,16,23,30av6,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de succession.

Maison simple à deux étages No. 1663 rue Chippewa.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, bureau No. 904 rue Gravier.—JEUDI, le 27 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu de deux ordres de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la Paroisse d'orleans, les deux datés le 21 février 1913; un dans l'affaire de la succession de John Wheeling, No. 102,216, du dossier de la dite cour, et l'autre dans l'affaire de la succession de Mary E. Roth, épouse décédée de Patrick F. Haggerty, No. 102,727, du dossier de la dite cour, je procederai à vendre à l'enchère publique au plus offrant encherisseur, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Market et Félicité, désigné par le numero "quinze" et mesure trente pieds de face à la rue Chippewa sur cent cinquante cinq (155) pieds, neuf (9) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison simple à deux étages 1663 rue Chippewa, contenant deux chambres en haut et trois chambres et cuisine en bas, ainsi qu'une écurie et un hangar.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur, à un et deux ans, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an sur les paiements différés et hen et privilège de vendeur et hypothèque les garantissant, avec toutes les clauses usuelles de sécurités, et l'assumation par l'acquéreur le toutes les taxes pour l'année 1913 en sus et en plus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent doit être fait avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur qui payera pour tous les certificats devant Andrew Hero, Jr., notaire

W. S. HERO, Avocat.
fév23mars2,9,16,23,27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Carra C. de Rodorthom, veuve de H. A. Rodorthom

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,058 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia B. Wiltz, veuve de Henry A. Wiltz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier
GEO. G. UNTEREINER, Avocat.
mars[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lloyd Posey — No. 99,220 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A, Tessier, encanteur, bureau No. 134 rue Carondelet — JEUDI, 3 avril 1913, à 11 heures a. m., dans la chambre No. 6, dans la bâtisse du Temple Masonique, rues St. Charles et Perdido, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, daté le 13 mars 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un lot de meubles pour bureau, coffre-fort en fer, livres de loi, le tout suivant l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

mars23,30av3

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

600 Avenue Esplanade, Coin de la rue Chartres.

Bâtisse en briques à trois étages sera Sacrifiée

Succession de Mme Fannie Oliver, veuve d'Aristide Bienvenu — No. 103,422 — Cour Civile de District, Division A.

PAR RAMSEY & DANZIGER — C. A. Ramsey, Encanteur, bureau 341 rue Carondelet — JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue en vertu et conformément à un ordre, le dit ordre date et signé le 4 mars 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 52, borné par l'avenue Esplanade et les rues Chartres, Royale et Barracks, et mesure 24 pieds 4 pouces de face à l'avenue Esplanade sur 109 pieds 7 pouces (plus ou moins) de profondeur et face à la rue Chartres.

Conditions—Comptant; l'acquereur devra assumer les taxes de 1913, payer pour l'acte de vente devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

mars9,16,23,30av6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage sans limite ou réserve

Cottage double, contenant 4 chambres, Nos. 2425-27 rue St. Thomas, entre les rues Première et Seconde

John Michel, Exécuteur Testamentaire, vs. Josephine Ehrhard et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 103,409 — Division B — JEUDI, le 27 mars 1913 à midi sera vendue à l'enchère publique par Ramsey & Danziger, à la Bourse No. 311 rue Baronne, conformement et en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotee, le dit jugement lu et rendu en cour siegeante le 13 février 1913 et signe en cour siegeante le 19 février 1913 et qui m'a été adressé, la propriété ci-après decrite à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrieme District de cette ville, désigné par le numéro 8 dans l'Ilet borne par les rues St Thomas (anciennement Fulton), Seconde, Premiere et Chippewa, sur un plan dresse par H. Moelhausen, architecte et ingenieur civil, daté le 24 février 1896, déposé dans le bureau de W. J. Castell, ancien notaire, dans le livre de plans No. 1, lequel terrain mesure 28 pieds 1 pouce et 1 lignes de face à la rue St. Thomas, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 113 pieds 1 pouce et 4 lignes sur le côté de la ligne vers la rue Seconde et 113 pieds 8 pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Première.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un et deux ans, devant être représenté par billet ou billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; devant être garantis par hypothèque et clauses usuelles de sécurité, l'acquereur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, devra payer les taxes de 1913, l'acte de vente, devant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

A. D. DANZIGER, Avocat.
fév23mars2,9,16,23,27

Par JAMES F. KEENEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de succession d'un cottage simple retiré 711 rue Alvar, entre les rues Royale et Dauphine.

Succession de Josephine Jacques, veuve en premières noces de Charles Morgan, et veuve en secondes noces de Laurent Maret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 102,536 — Division A — Par James F. Keeney, encanteur, bureau 917 rue Commune — MERCREDI, 2 avril 1913 à midi, 917 rue commune, dans le Premier District de cette ville — En vertu et conformément à un ordre adressé, daté et signé le 26 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge pour la Cour Civile de District pour la Paroisse d'orleans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet 179, borné par les rues Alvar (anciennement Jeanne), Royale, Dauphine et Bartholemew, désigné comme terrain No. 3 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 9 mars 1857, et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire, et mesurant 32 pieds de face à la rue Alvar sur un profondeur de 119 pieds 4 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple retiré avec toit en ardoises, avec entrée pour voitures, corridor, quatre chambres, cuisine, grande arrière cour, hangar, jardin, etc., et connu par le numéro municipal 711 rue Alvar.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer en plus et en sus du prix de son offre les taxes de 1913, et payer pour l'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire. L'acquéreur, devant avoir possession des loyers à partir de la date que l'acte de vente sera signé. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et ne portant aucun intérêt.

JAMES F. KEENEY,
Encanteur.
mars2,9,16,23,30avril1,2

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme. Sophie Gastauer vs. Geo. Gastauer. — No. 92,605 Cour Civile de District, Division B.

Au plus offrant encherisseur. Contenu d'une maison garnie 2710 à l'angle des rues Sud Claiborne et Quatrième.

A l'encan lundi, le 31 mars 1913, à 11 heures a.m., sur les lieux ci-dessus mentionnés.

Par Léonard L. Stern, encanteur, vendra à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé le 3 mars 1913 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot d'effets mobilier.

Conditions—Comptant.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
20mars20,23,30,31

VENTES A L'ENCAN

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour speculateur.

Cottage double—Nos. 2219 et 2220 rue Terpsichore.

Succession de Loretta Gorman, épouse décédée de Frank J. Hazard, et de Frank J. Hazard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — No. 102,781 — DIVISION C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.—Bureau No. 904 rue Gravier—JEUDI, 17 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu de et conformement à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'orleans, Division C, daté et signe le 19 février 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulee, la propriété ci-après decrite sera vendue à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle orleans, dans l'Ilet borne par les rues Terpsichore, Liberty, Howard et Chemin Felicité, et designe comme terrain No. 8 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 30 mars 1893, et déposé dans le bureau de Thomas Layton, ancien notaire, comme plan No. — du livre de plans No. un. Le dit plan No. 8 mesure 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

La dite propriété étant désignée par le No. municipal 2218 et 2220 rue Terpsichore.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos. 2218 et 2220 rue Terpsichore, contenant 4 chambres, cuisine et hangar de chaque côté.

Conditions—Comptant, avec l'assomption par l'acquéreur en plus et en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes pour l'année 1913. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, qui payera pour tous les certificats devant Andrew Hero, Jr., notaire.

W. S. HERO, Avocat.
mars13,16,23,30av6,13,17

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Frank Heim et de Mme Margaret Elizabeth Klink, épouse prédécédée du dit Frank Heim.

No. 103,300 — Cour Civile de District, Division C — Consolidé.

Propriétés de valeur d'un bon rapport, dans le Sixième et Septième District.

Nos. 2909 et 2911 rue Colisée
Nos. 3813 et 3815 rue Magasin

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 808 rue Perdido — JEUDI le 27 mars 1913 à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi; en vertu et suivant un ordre rendu le 20 février 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'orleans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites à savoir:

1er. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Sixième, Septième, Prytania et Colisée, et désigné comme terrain No. vingt et un sur un plan dressé par Hedin et Schlarbaum, voyers, et déposé dans le bureau de James Graham, notaire, dans et pour cette paroisse, et le dit terrain mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Colisée, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles M. A. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant désignées par les Nos. 2909 et 2911 rue Colisée.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Camp, Peniston et General Taylor, désigné par le No. quinze sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, daté le 16 février 1883 sur un croquis duquel est annexé à un acte de vente passé devant E. Grima, notaire dans et pour cette paroisse, le 18 juin 1883, lequel dit terrain mesure 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magasin, 32 pieds 1 pouce et 2 lignes de largeur dans le fond, sur 119 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles tout en M. A., suivant le dit plan. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant désigné par les Nos. municipaux 3813 et 3815 rue Magasin.

Termes et Conditions—Comptant; l'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer en plus de leur offre les taxes de ville et d'état pour l'année 1913 et faire aussi au moment de l'adjudication un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication; l'acte ou les actes de vente devant être passés devant Alphonse J. Cuneo, notaire dans et pour cette paroisse, aux frais des acquéreurs.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
J. B. ROSSER, JR., 808 rue Perdido.
Avocat. fév23mars2,9,16,23,27.

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX BONS TERRAINS A BATIR

A l'angle des rues Delachaise et Willow

ET

Cottage Simple sur les Terrains en Arrière

NO. 3425 RUE WILLOW

Interdiction d'Alphonse Chaumette.

No. 101,043 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI le 3 Avril 1913 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, sera vendue, à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 25 février 1913 de l'Hon. Geo. H. Theard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus, intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:—

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Delachaise, Claiborne, Willow et avenue Louisiana, désignés par les Nos. vingt et un et vingt-deux sur un croquis fait par George De Armas, voyer, daté le 18 janvier 1904, annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire dans et pour cette Paroisse, le 10 Mars 1905. Les dits terrains mesurant, d'après le dit croquis, chacun 30 pieds de face à la rue Delachaise sur cent vingt trois (123) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. vingt-deux forme l'angle des rues Willow et Delachaise, ainsi que les droits éventuels de la propriété entière du prix d'un terrain neuf douze (12) pieds devant les dits terrains, et servant mitoyennement avec d'autres terrains dans l'Ilet faisant face à la rue Delachaise et qui doit revenir en propriété entière au dit Alphonse Chaumette interdit, quand la rue Delachaise sera officiellement ouverte par la ville de la Nouvelle Orleans.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, contenant cinq chambres, bâtisses et etc., sur l'arrière des terrains désignés par le No. 3425 rue Willow.

CONDITIONS: Comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. Un pour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant ALPHONSE J. CUNEO, Notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. ROSSER, Avocat.
Mars 2-9-16-23-30 avril 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

V. Graffato vs. John Graffagnini.

PREMIER COUR DE CITE DE LA Nouvelle-orleans — No. [illegible] — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Val. J. Stentz, juge de la Division B, Première Cour de cité de la Nouvelle-orleans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos. 727 à 731 rue St. Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 29 mars 1913, à 11 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Une caisse enregistreuse "National" No. 530130, No. 7, deux balances pour comptoir, une grande caisse à beurre, un lot de bocaux en verre, deux caisses, un lot de cigares et tabac, un lot de verres assortiés, un lot de bailles galvanisées, un lot de balais, un lot de bois gras, une plate-forme pour balance, un réservoir à huile, un baril d'huile pour cuire, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numeroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-orleans.

K. V. RICHARD,
Avocat pour le demandeur.
mars19,23,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

G. Emile Reimann et Ernest Eduard Reimann vs. M. et Mme Gabriel A. Degruy.

PREMIER COUR DE CITE de la Nouvelle orleans — No. 56,379 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Val. J. Stentz, juge de la Division B, Première Cour de cité de la Nouvelle-orleans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos. 727-729 rue St. Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 29 mars 1913, à 11 heures